

nombre a été réduit à huit. La Banque de la Colombie-Britannique a reçu sa charte du Parlement en décembre 1966 et a ouvert ses portes en juillet 1968. L'Unité Banque du Canada a reçu sa charte en novembre 1972 et est entrée en service en 1973, ce qui porte à 10 le nombre des banques. Le tableau 19.13 donne le nombre de succursales des banques à charte dans chaque province pour certaines années entre 1920 et 1973.

Encaissements de chèques. Il existe des données chronologiques mensuelles remontant à 1924 sur la valeur des chèques débités aux comptes des clients dans 35 centres importants de compensation. La valeur des sommes encaissées a augmenté régulièrement dans tout le pays entre 1924 et 1929. Elle a baissé sensiblement entre 1929 et 1932, puis elle a relativement peu varié jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1939, la valeur totale des chèques encaissés dans ces centres s'accroît de façon soutenue (voir tableau 19.16). Dans 50 d'entre eux elle a atteint en 1973 le niveau record de \$1,065,933.2 millions, soit 15.9% de plus qu'en 1971 (\$919,462.3 millions). Il y a eu augmentation dans chacune des cinq régions géographiques: 16.9% en Ontario, 10.3% dans les provinces des Prairies, 9.4% dans les provinces de l'Atlantique, 16.0% au Québec et 21.1% en Colombie-Britannique. Les sommes encaissées dans les deux centres classés en tête ont également atteint un niveau record, Toronto ayant enregistré une progression de 19.0% et Montréal de 15.6% par rapport à 1971.

19.1.5 Autres institutions bancaires

Outre le service d'épargne des banques à charte et des compagnies de fiducie et de prêts, il existe des institutions bancaires d'épargne en Ontario et en Alberta ainsi que la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal au Québec, qui sont régies par une loi fédérale et qui font rapport chaque mois au ministère des Finances. Les caisses coopératives d'épargne et de crédit encouragent également l'épargne et consentent de petits prêts à leurs membres.

Caisse d'épargne de la province d'Ontario. En 1921, l'assemblée législative de l'Ontario autorisait la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Les comptes rapportent un intérêt de 7¼% (au 1^{er} janvier 1974), composé deux fois par an, et les dépôts sont remboursables sur demande. Au 31 décembre 1973, la valeur totale des dépôts était de \$191 millions et le nombre de déposants d'environ 71,000; il y a 21 succursales réparties dans toute la province.

Succursales du Trésor de la province d'Alberta. Établi en 1938 par la Loi sur les succursales du Trésor, le réseau comporte 81 succursales, 4 succursales annexes et 78 agences réparties dans toute la province. Le 31 mars 1973, les dépôts des clients totalisaient \$336.0 millions, tandis que les avances à des particuliers, marchands, sociétés et organismes municipaux s'élevaient à \$205.4 millions. Les bénéfices pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1973, avant provisions pour réserves, étaient de \$4.1 millions. De ce montant, \$2.6 millions ont été transférés aux Recettes générales de la province. Les services financiers comprennent des comptes courants ne portant pas d'intérêts; des comptes d'épargne ordinaire (avec faculté de tirer des chèques) et de super-épargne (sans faculté de tirer des chèques), tous deux portant des intérêts; des dépôts à terme pour une durée pouvant varier entre 30 jours et six ans et qui portent des intérêts à des taux compétitifs; des prêts agricoles, des prêts commerciaux, des prêts personnels avec assurance-vie, des prêts pour le financement des maisons mobiles, des prêts pour l'amélioration de maisons, des prêts pour les petites entreprises ainsi que des prêts hypothécaires pour le commerce et l'industrie.

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal a été fondée en 1846 et elle est régie depuis 1871 par une charte fédérale. Au 31 octobre 1973, elle avait un capital libéré et une réserve de \$24.8 millions, des dépôts d'épargne de \$743.2 millions et un passif de \$786.9 millions. L'actif, d'un montant analogue, comprenait \$245.7 millions sous forme de titres, entre autres des administrations fédérale, provinciales et municipales.

Caisses d'épargne et de crédit. La première caisse d'épargne et de crédit (caisse populaire) fut fondée à Lévis (Qué.) en 1900 dans le but d'encourager les gens à économiser en facilitant l'épargne et de procurer des prêts aux sociétaires qui ne pouvaient emprunter ailleurs ou qui ne pouvaient le faire qu'à prix fort. Pendant de nombreuses années la croissance a été lente; en 1911, première année pour laquelle on possède des chiffres, l'actif était de \$2 millions, et en 1940 il n'était que de \$20 millions. Toutefois, depuis lors, l'augmentation a été spectaculaire. L'actif des caisses du Québec dépassait \$1,000 millions à la fin de 1964 et atteignait plus de